

Sachdokumentation:

Signatur: DS 740

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/740



Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.

Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

Lamine, mort dans les mains de la police parce qu'il était noir

Il venait de Gambie, il avait laissé sa vie en plan pour essayer d'en refaire une et de se soigner. Et c'est à Lausanne, dans une cellule de la Police à la Blécherette que Lamine Fatty est mort, seul, le 24 octobre dernier. Il avait 23 ans.

On connaissait Lamine, on savait qu'il était malade et qu'il venait de sortir de l'hôpital après une grave opération au cerveau dont il portait la cicatrice visible. Le service de la population (SPOP) était au courant et savait que Lamine avait besoin de contrôles médicaux suivis et qu'il était inapte au voyage.

Sans avoir commis aucun crime, Lamine a été arrêté à la gare de Lausanne par les Gardes Frontières, des véritables cowboys qui agissent dans l'opacité totale et qui font régulièrement usage de la force, portant ainsi atteinte à la liberté mais aussi à l'intégrité des personnes.

Il était noir, considéré en situation illégale malgré son inscription au SPOP et à l'EVAM. Il faisait partie de cette catégorie de personnes, expulsables, isolées volontairement du reste de la population et victimes d'une violence policière quotidienne, « normale » envers les personnes « non blanches » notamment.

D'après le peu d'informations que nous avons, Lamine a été conduit au CHUV pour un contrôle et personne au CHUV ne s'est opposé à ce qu'il soit par la suite incarcéré à la Blécherette. Étonnant, étant donné son hospitalisation récente pour graves motifs de santé ! Où est la cohérence des responsables médicaux qui prodiguent des soins importants à Lamine et qui en même temps donnent le feu vert pour sa mise en détention et l'expulsion ?

Sa mort a donné lieu à une brève information de la part de la police, reprise par les médias, comportant des contre-vérités étonnantes et visant à criminaliser Lamine.

Non, Lamine n'était pas en infraction à la loi sur les étrangers, il était à l'aide d'urgence et en possession de l'attestation d'octroi de cette aide délivrée par le SPOP. Il était hébergé dans un centre EVAM et donc toujours à disposition des autorités.

Non, Lamine ne devait pas être renvoyé à Lucerne. Il avait été attribué au canton de Vaud et enregistré au SPOP comme l'indiquait le papier qu'il portait sur lui.

Non, Lamine n'était pas seul, il avait des amis ici et il était en contact avec les milieux de défense des droits des immigré-e-s.

Que s'est-il vraiment passé entre dimanche et mardi pour Lamine ? Trop de non-dits, de contre-vérités, trop de silences, autour de sa mort.

Parce que « ce n'était qu'un sans papier » et noir de surcroît, Madame la Procureure ?

Pourquoi, avez-vous retardé jusqu'à lundi, sans explications, la reconnaissance du corps de la part de ses amis ?

Aujourd'hui, selon la Procureure, il semblerait que la police des garde-frontières se soit « trompée » et qu'elle l'ait confondu avec quelqu'un d'autre, ce dont ils auraient pris conscience le vendredi seulement ! Si cela est vrai, cela souligne à quel point les polices (gardes frontières, police cantonale, etc.) commettent des négligences, des mauvais traitements et des abus constants sur les personnes noires et précaires qui ont des conséquences extrêmement graves pouvant mener à la mort. Lamine était au bénéfice d'un document qui attestait qu'il était attribué au Canton de Vaud et présentait des problèmes de santé de manière visible mais il aurait été pris pour quelqu'un à renvoyer à Lucerne et fait l'objet d'aucune précaution en lien avec sa santé !

Il n'a pas été entendu et sa situation n'a pas été examinée, tout cela parce que sa parole n'avait aux yeux de la police pas la même valeur que celle de tout autre citoyen qui peut revendiquer ses droits !

Nous exigeons maintenant que le voile soit levé sur toutes ces zones d'ombre

Parce que tout est incompréhensible et scandaleux dans son interpellation et dans sa mort.

Parce que cela est bien un cas tristement emblématique du traitement des immigré-e-s en situation « irrégulière » et du manque d'attention qui leur est porté

Parce que cela montre l'absurdité de la criminalisation du séjour non autorisé

Parce que le terme d'illégal n'est pas anodin, il produit et distille un message implicite selon lequel cette catégorie de personnes sont des « sous-citoyens » sans droits et sur lesquels on aurait tous les droits !

Parce que la violence sur les immigré-e-s, et spécialement sur les noirs, est toujours invisible, banalisée et sans limites

Parce que la vie des sans-papiers compte. La vie des requérant-e-s d'asile, débouté-e-s ou non, compte ! La vie des noir-e-s compte !

Nous demandons un débat public sur la violence policière afin qu'elle soit traitée par les autorités et qu'elle sorte de la zone d'ombre et d'impunité dans laquelle elle s'épanouit actuellement, dans l'indifférence générale.

En attendant, pour dire Adieu à Lamine, en solidarité avec sa famille et ses proches, en solidarité avec toutes les autres personnes noires ou étrangères quel que soit leur statut, victimes de la violence et de la négligence criminelle des forces de police,

**Nous appelons à manifester
Mercredi 1 novembre à 17h, rdv Place de la Riponne à Lausanne**